

# LES DEPENSES DE SANTE 2024 A LA REUNION

Les états financiers des Agences Régionales de Santé présentent l'ensemble des charges de l'État, des régimes d'Assurance maladie et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), relatives à la politique de santé et aux services de soins et médico-sociaux pour chaque région. Ils ne prennent pas en compte la part des dépenses couvertes par les conseils départementaux, les mutuelles ou les usagers.

## /// La dépense de santé en 2024 et par habitant

	France entière	La Réunion	Part de La Réunion
Dépenses de santé 2024	276 403 905 918 €	3 969 239 181 €	1,44%
Population 2024 (1er janvier)	68 638 000	885 700	1,29%
Dépense de santé par habitant	4 027 €	4 481 €	

La dépense de santé par habitant est de 11% supérieure à La Réunion par rapport à la France entière (écart intégrant les majorations ultramarines ou coefficients géographiques).

Sur la période 2022-2024, la dépense de santé par habitant a crû de 6,6% à La Réunion contre 4,5% en France entière.

## /// La dépense de santé en 2024 par grandes catégories

	France entière (en millions d'euros)	Part dans l'ensemble des dépenses (France entière)	La Réunion (en millions d'euros)	Part de l'ensemble des dépenses (La Réunion)
Dépenses de soins de ville	115 598	41,8%	1 900	47,8%
Dépenses en faveur des établissements de santé	115 569	40,4%	1 600	40,3%
Dépenses en faveur des établissements et services médico-sociaux	366 623	11,8%	300	7,6%
Autres prestations (AT-MP, invalidités, décès)	13 118	4,8%	85	2,1%
Autres dépenses (AME et soins urgents, et budget ARS)	2 282	0,8%	59	1,5%
Dépenses de santé publique	1 213	0,4%	24	0,6%

Comme les années précédentes, il est constaté une moindre proportion de la dépense en faveur du secteur médico-social à La Réunion, traduisant le retard d'équipement régional, notamment dans le champ des personnes âgées, avec à l'inverse une plus

forte consommation de soins de ville, traduisant une compensation par les prises en charge libérales mais également la forte prévalence des maladies chroniques et un recours plus important aux professionnels de santé de ville.

Concernant les dépenses d'autres prestations (accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité et capital décès), la structure interne est identique entre La Réunion et la France entière :

	France entière	La Réunion
Pensions d'invalidité	63%	63%
Prestations d'incapacité permanente de travail	36%	36%
Capital décès	1%	1%

La moindre part de cette catégorie de dépenses pour La Réunion par rapport au niveau national peut s'expliquer par la plus faible proportion de la population en activité.

### /// Approche détaillée par grandes catégories de dépenses

#### — Sur les dépenses de soins de ville

La dépense de soins de ville par habitant est plus importante à La Réunion (2 145 €, contre 1 684 € au niveau national). Si une partie de cet écart (+27%) peut s'expliquer par les majorations ultra-marines appliquées, la comparaison entre La Réunion et la France entière, hors dépenses de transport et indemnités journalières rend compte d'un écart de 42% en faveur des réunionnais, démontrant un recours aux soins de ville et prescriptions de ville plus important.

La moindre dépense d'indemnités journalières peut s'expliquer principalement par la part plus faible de population en activité.

	France entière (en millions d'euros)	Dépenses par habitant (France entière)	La Réunion (en millions d'euros)	Dépenses par habitant (La Réunion)
Honoraires privés (hors honoraires paramédicaux)	26 690	389 €	462	522 €
Honoraires paramédicaux	15 611	227 €	446	504 €
Médicaments	30 769	448 €	432	488 €
Dispositifs médicaux	8 903	130 €	163	184 €
Transports	5 897	86 €	127	143 €
Biologie médicale	3 399	50 €	63	71 €
Indemnités journalières (arrêts de travail)	18 302	267 €	140	158 €

## — Sur les dépenses en faveur des établissement de santé

La dépense par habitant est de 1 807 € à La Réunion contre 1 625 € en France entière, soit un écart en faveur de La Réunion de 11%, incluant le coefficient géographique.

En neutralisant le coefficient géographique (32,5% en 2024), selon l'hypothèse d'une application uniforme à la dépense en faveur des établissements de santé, l'écart entre La Réunion et la France entière s'inverse, avec un écart de 14% en défaveur de La Réunion.

Cet écart est à nuancer, du fait d'une structure d'âges plus jeune à La Réunion. Pour autant, il est constaté un recours à l'hospitalisation pourtant plus élevé à La Réunion (notamment en médecine et obstétrique) : 269,8 % à La Réunion contre 264,4 % en France hexagonale en taux standardisés.

	France entière (en millions d'euros)	Dépenses par habitant (France entière)	La Réunion (en millions d'euros)	Dépenses par habitant (La Réunion)
<b>MCO</b>	84 669	1 234 €	1 197	1 351 €
<b>Psychiatrie</b>	12 658	184 €	195	220 €
<b>SMR</b>	11 042	161 €	172	194 €

## — Sur les dépenses en faveur des établissement et services médico-sociaux

Les données ne concernent que la tarification sous compétence de l'ARS et n'incluent donc pas les dépenses d'aide sociale engagées par le Département ni la part restant à charge des bénéficiaires, qu'ils soient ou non éligibles à l'aide sociale départementale.

La dépense par habitant est de 298 € à La Réunion contre 430 € en France entière, soit un écart en défaveur de La Réunion de 31%, incluant le coefficient géographique.

En neutralisant le coefficient géographique (20% en 2024), l'écart entre La Réunion et la France entière se creuse encore, à 42% en défaveur de La Réunion.

	France entière (en milliers d'euros)	Dépenses par habitant France entière	La Réunion (en milliers d'euros)	Dépenses par habitant La Réunion
<b>ESMS Handicap (hors ESAT)</b>	12 080 602	176 €	177 654	201 €
<b>ESAT</b>	1 648 492	24 €	15 908	18 €
<b>ESMS Personnes âgées</b>	14 674 943	214 €	55 950	63 €
<b>ESMS Personnes en difficultés spécifiques</b>	857 199	12 €	10 493	12 €

Hors coefficient géographique, l'écart est davantage marqué pour le champ des personnes âgées (75% en défaveur de La Réunion), traduisant le sous-équipement de La Réunion en EHPAD.

Dans le champ du handicap, hors ESAT, l'écart est nettement plus faible : 5% en défaveur de La Réunion. Il existe toutefois un biais, du fait de la prise en compte de l'ensemble de la population et non des moins de 60 ou 65 ans qui relèvent de ce champ. De plus, l'approche « Etats financiers » n'intègre pas la dépense du Département, et ne rend pas compte du sous-équipement pour les adultes pour l'offre sous compétence de la collectivité départementale.

La faiblesse de cet écart, malgré ses réserves, doit amener à davantage considérer le rattrapage au regard des besoins des personnes que vis-à-vis des taux moyens d'équipement nationaux.

Pour les ESAT, l'écart s'élève à 38% en défaveur de La Réunion, rendant compte à la fois du sous-équipement historique et de l'effet du moratoire sur le développement de ce segment de l'offre, alors que La Réunion présente une situation générale d'emploi plus dégradée et moins favorable à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire pour les personnes vivant avec un handicap.

Concernant le champ des personnes en difficultés spécifiques (personnes en situation de précarité présentant des problématiques de santé, et personnes souffrant d'addictions), l'écart est de 21% en défaveur de La Réunion, malgré les efforts importants de développement de l'offre des dernières années.

### — Sur les autres dépenses de santé

Elles concernent :

- d'une part, les dépenses d'AME et de soins urgents : ce poste s'élève à 31 M€ à La Réunion contre 1 387 M€ en France entière, soit 2,24% de la dépense nationale opérée à La Réunion ; cette proportion important en faveur de La Réunion traduit l'accueil de patients non-assurés sociaux en provenance de Mayotte ;
- d'autre part, les dépenses de fonctionnement de l'ARS (personnel, fonctionnement, investissement), donc hors intervention et budget annexe : pour La Réunion, la dépense est de 28 M€ contre 828 M€ en France entière, soit 3% de la dépense nationale pour La Réunion et un coût par habitant de 32 € par an par habitant à La Réunion contre 12 € au national ; cet écart en faveur de La Réunion le portage par l'ARS La Réunion de l'ensemble des missions d'une ARS autres, la lutte antivectorielle en plus, mais pour un territoire plus réduit.

### — Sur les dépenses de santé publique

Il s'agit essentiellement des dépenses de prévention et promotions de la santé, supportées par le FIR :

	France entière (en milliers d'euros)	Dépenses par habitant (France entière)	La Réunion (en milliers d'euros)	Dépenses par habitant (La Réunion)
Santé publique	1 213 150	18 €	24 540	28 €

## Approche par origine des financements :

Origine pour La Réunion	Montant	Part	Montant par habitant
<b>Assurance maladie</b>	3 508 778 609 €	88,4%	3 962 €
<b>Fonds d'intervention régional</b>	130 832 183 €	3,3%	148 €
<b>Assurance maladie et CNSA pour les ESMS PA et PH</b>	279 341 546 €	7,0%	315 €
<b>CNSA pour l'investissement et le numérique</b>	258 367 €	0,0%	0 €
<b>Etat</b>	50 028 478 €	1,3%	56 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 969 239 183 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 481 €</b>

Origine pour la France entière	Montant	Part	Montant par habitant
<b>Assurance maladie</b>	237 523 722 478 €	85,9%	3 461 €
<b>Fonds d'intervention régional</b>	5 714 133 956 €	2,1%	83 €
<b>Assurance maladie et CNSA pour les ESMS PA et PH</b>	31 142 516 127 €	11,3%	454 €
<b>CNSA pour l'investissement et le numérique</b>	100 408 132 €	0,0%	1 €
<b>Etat</b>	1 923 125 226 €	0,7%	28 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 403 905 919 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 027 €</b>

Il convient de relever le montant significativement plus important du FIR pour La Réunion, ramené à sa population (+78% /France entière).